



**L'Assurance
Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun

LA LETTRE RECOMMANDÉE ÉLECTRONIQUE

L'Assurance Maladie peut désormais vous transmettre ses lettres recommandées en version électronique (LRE), un service gratuit fourni par la société DOCAPOSTE.

1

L'ENVOI

L'Assurance Maladie envoie une LRAR.



2

RÉCEPTION

L'entreprise réceptionne la LRAR via le portail dédié.



LES AVANTAGES À RECEVOIR VOS LRE



Instantané et accessible 24h/24 – 7j/7

Consultez vos LRE immédiatement sur votre smartphone ou ordinateur via un portail sécurisé.



Valeur juridique égale à la LRAR papier

Votre LRE a la même valeur légale qu'un courrier recommandé classique (art L.1DO CPE). Elle est acheminée par AR24 qualifié conformément à la réglementation eIDAS et accessible pendant 10 ans.



Sécurisé

Identification rapide et processus sécurisé pour garantir votre tranquillité.



Écologique

Zéro papier, zéro déplacement et réduction de votre empreinte carbone.

Pour plus d'informations contactez le service client d'AR24 par téléphone au 0 811 690 545 ou par mail ar24.contact@docaposte.fr

